



COMITE DE PILOTAGE

42^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 19 mai 2023

Compte-rendu

Le vendredi 19 mai 2023, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa quarante-deuxième réunion ordinaire sous la présidence de Madame la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'Energie et des Mines, présidente du Comité de pilotage. Etaient présents à la réunion treize (13) membres titulaires et quatre (04) membres suppléants du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs, la personne ressource du Comité de pilotage, le Directeur de Cabinet, deux (02) agents du Cabinet de la Ministre ainsi que le Conciliateur et son équipe.

A 10 heures 50 minutes, la réunion est ouverte par la Présidente du Comité de pilotage qui a adressé ses mots de bienvenue à tous les participants. Elle a remercié les membres pour la participation dynamique aux travaux du Comité de pilotage et les a encouragés tous à continuer dans cette lignée pour la levée de la suspension du Togo. Elle a également remercié le conciliateur pour son appui aux organes de mise en œuvre, non seulement pour les rapports ITIE mais aussi pour les activités connexes qui lui sont demandées. Elle a exhorté tous les membres à bien suivre l'atelier de renforcement de capacités.

L'ordre du jour de la réunion modifié et adopté se présente comme suit :

1. Examen et adoption des comptes-rendus des 40^{ème} et 41^{ème} réunions ordinaires du Comité de pilotage
2. Présentation et adoption du projet de rapport ITIE 2020
3. Renforcement de capacités des membres du Comité de pilotage sur la compréhension des résultats du rapport ITIE selon les exigences de la Norme ITIE
4. Adoption du rapport et des livrables du Projet Anticorruption ITIE-Togo
5. Divers
 - Plan de travail 2023 : version révisée (Coordonnateur national)
 - Conférence mondiale de l'ITIE les 13 et 14 juin 2023 à Dakar au Sénégal (Coordonnateur national)

1. Examen et adoption des comptes-rendus des 40^{ème} et 41^{ème} réunions ordinaires du Comité de pilotage

Les comptes-rendus des 40^{ème} et 41^{ème} réunions ordinaires du Comité de pilotage ont été adoptés sous réserve de la prise en compte des observations des membres du Comité de pilotage.

2. Présentation et adoption du projet de rapport ITIE 2020

Le projet de rapport ITIE 2020 a été présenté aux membres du Comité de pilotage par le Conciliateur. Son exposé a porté sur le périmètre du rapport qui comporte 24 sociétés et 08 agences gouvernementales. Seule la société EMT n'a pas fourni de formulaires de déclarations, ce qui a créé un écart de 0,23%. Toutes les agences gouvernementales ont soumis des formulaires de déclarations.

S'agissant de la fiabilité des données, parmi les vingt-trois (23) sociétés, douze (12) n'ont pas fourni de formulaires de déclarations certifiées et des états financiers. Du côté des agences gouvernementales, la Cour des comptes n'a pas encore certifié les formulaires.

En 2020, le secteur extractif a contribué à 1,3% aux recettes de l'Etat, à 1,4% à l'emploi, à 1,5% au PIB et à 13% aux exportations. Les revenus du secteur en 2020 sont de 17 milliards de F CFA. L'écart constaté entre les déclarations des agences et celles des industries extractives est de 65 millions.

La présentation du conciliateur a été suivie des observations et des commentaires pour l'amélioration du document. Ces interventions ont porté notamment sur la mise à jour des dénominations des entités incluses dans le périmètre du rapport, les exportations, les écarts constatés et les redevances perçues sur le transport des minerais. Certains membres ont souhaité que le rapport contienne les éléments de preuves qui attestent réellement de l'augmentation de la contribution du secteur extractif à l'emploi et au PIB, que les chiffres d'affaires des sociétés soient mentionnés dans les rapports ITIE ainsi que la déclaration des données par les sous-traitants.

Sur le sujet des fonds perçus dans le transport des minerais, le Directeur Général des Mines et de la Géologie a souligné qu'il s'agit des redevances minières perçues sur les carrières et non des redevances sur le transport.

Concernant la question des sous-traitants, le conciliateur a souligné que le Comité peut décider qu'ils fassent des déclarations même si la Norme ne l'exige pas.

Les membres ont souhaité que soient incluses dans le rapport des recommandations relatives au renforcement de capacités des points focaux des entreprises sur les formulaires et au renforcement de capacités des membres du groupe multipartite sur la détermination du seuil de matérialité.

Recommandations du Comité de pilotage

- Concernant le périmètre du rapport, il a été recommandé de revoir le périmètre à l'avenir de manière à ne pas inclure des sociétés qui ne font pas de paiements significatifs, ce qui réduira les écarts constatés.
- Il a été recommandé d'inclure le secteur informel dans les déclarations et mettre l'accent sur les aspects contextuels pour améliorer les prises de décision dans ce secteur.
- Pour le cas de la société SCANTOGO Mines, elle doit clarifier ses déclarations sur les 1% du capital détenus par le Togo dans la société SCANCEM et sur le fait que le Togo est coté en bourse.
- Il a été également recommandé la déclaration systématique pour aller plus vite dans la publication des données et pour limiter les dépenses.
- Il a été souligné que l'ITIE doit être rendue obligatoire pour les sociétés.

A l'issue des discussions et après avoir demandé aux membres qui auraient d'autres observations de les envoyer au conciliateur pour la finalisation du rapport, la Présidente du Comité de pilotage a demandé que ledit rapport soit finalisé avant la fin du mois de mai 2023 en vue d'être publié avant la conférence mondiale à Dakar. Elle a enfin demandé que le rapport de 2021 soit un rapport de meilleure qualité qui servira de rapport de référence pour la validation du Togo.

Sous réserve des observations unanimement validées par tous les membres présents, le rapport provisoire a été adopté.

3. Renforcement de capacités des membres du Comité de pilotage sur la compréhension des résultats du rapport ITIE selon les exigences de la Norme ITIE

Les membres du Comité de pilotage ont suivi une présentation du conciliateur qui leur a permis de comprendre les différentes phases d'élaboration d'un rapport ITIE, le procédé de détermination du périmètre, le contenu des formulaires de déclarations, l'assurance de la fiabilité et de la qualité des données déclarées.

4. Adoption du rapport et des livrables du Projet Anticorruption ITIE-Togo

Ce rapport n'a pas pu être soumis aux membres du Comité de pilotage pour adoption. Selon Monsieur KOUGBLENOU, toutes les institutions impliquées dans le projet n'ont pas envoyé leurs présentations pour l'élaboration du rapport final. Un webinaire sera donc organisé dans les jours à venir pour présenter le rapport aux membres du Comité de pilotage.

5. Divers

Dans les divers, la version révisée du plan de travail 2023 a été présentée aux membres du Comité de pilotage. Le document prend en compte les observations formulées par les membres lors de la 40^{ème} réunion ordinaire.

Les membres ont été également informés de la tenue de la Conférence mondiale de l'ITIE organisée les 13 et 14 juin 2023 à Dakar au Sénégal. En prélude à cette Conférence, se tient l'Assemblée Générale qui servira à élire le nouveau président de l'ITIE et confirmer les nouveaux membres du Conseil d'administration le 12 juin 2023.

Enfin le Coordonnateur national a informé les membres que Monsieur KOUGBLENOU de l'ONG ACOMB a été élu au Conseil d'administration de l'ITIE.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion a pris fin à 14 h 10 minutes par les mots de remerciements de la présidente du Comité de pilotage à tous les participants pour leur implication active à l'amélioration du projet de rapport ITIE 2020. Elle a également remercié les membres pour leur dévouement à soutenir la vision du Chef de l'Etat dans l'atteinte de ses objectifs qui consistent à faire du secteur minier un secteur créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois pour la jeunesse togolaise.

Adopté à Lomé, le 02 août 2023

*Pour le Comité de pilotage
42^{ème} réunion ordinaire (Séance ordinaire du 19 mai 2023)*

Le Coordonnateur national

La Présidente du Comité de pilotage



Didier Kokou AGBEMADON

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIONNES
08 BP: 8288 Lomé - TOGO
26 84 93



Mawunyo Mila AZIABLE

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIONNES
08 BP: 8288 Lomé - TOGO
26 84 93